



NEGOCIATION OU CONFLIT, A CHAQUE FOIS,
FORCE OUVRIERE MET SON POIDS DANS LA
BALANCE.

Pour toutes ces raisons,
Ne restez pas seul,
Rejoignez-nous
FO, Artisan de vos droits

Votre contact **FO**



Les sites utiles :
force-ouvriere.fr
info-tpe.fr
artisanat-fo.fr



FO
Artisan
de
vos
droits

Force Ouvrière

Artisan de vos droits !



Salariés de l'artisanat,
Salariés des petites entreprises,
Jeunes en apprentissage

FO
Artisan
de
vos
droits

Vous n'êtes pas seul, FORCE OUVRIERE, Artisan de vos droits



FORCE OUVRIERE est un des syndicats représentatifs de tous les salariés, quelque soit la taille de l'entreprise et du secteur dans lequel vous travaillez.

Nous sommes présents au niveau national comme au niveau local.

Nous agissons dans tous les secteurs d'activité (boucherie, le bâtiment, la métallurgie...)

Le dirigeant actuel de FORCE OUVRIERE est Jean Claude MAILLY, Secrétaire Général.

FO *la force syndicale, Artisan de vos droits*

Notre rôle :

Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques pour représenter leurs intérêts communs.

Nos Valeurs :

Liberté, démocratie, indépendance.

Nos outils :

La négociation collective, l'action, les revendications.



FO *participe à la création de nouveaux droits*

Dans tous les secteurs d'activité, y compris ceux de l'artisanat, des petits commerces, les militants FO sont présents et négocient de nouveaux droits pour tous les salariés.

Quelques exemples :

- Dans le secteur de la **Coiffure**, accord du 30 juin 2014 relatif aux rémunérations minimales et à la prime d'ancienneté signé par FO,
- Dans le secteur de l'**Ameublement**, accord du 07 février 2014 sur les salaires,
- Dans le secteur du **Bâtiment**, accord collectif national du 14 mai 2014 relatif à l'évolution des régimes de frais médicaux et de prévoyance des salariés du bâtiment,
- Dans le secteur des **Services de l'automobile**, accord du 03 juillet 2014 relatif aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle signé par FO.

Dans tous ces domaines les militants FO sont reconnus comme des experts, sur des sujets qui vous concernent.

Quel que soit votre secteur d'activité, retrouvez la fédération professionnelle :

<http://www.force-ouvriere.fr/Federations-professionnelles-Force>

FO *défend vos droits et vous informe*

Dans votre entreprise, vous avez une interrogation sur vos droits, une difficulté ? Les représentants FO sont là pour vous conseiller, vous accompagner et vous aider individuellement ou collectivement.

Vous êtes salariés d'une petite entreprise, du secteur de l'artisanat dans laquelle il n'y a pas de délégué du personnel, de délégué syndical ?

Vous n'êtes pas seul pour autant. Notre Union départementale n'est pas loin de chez vous et peut vous aider.

Retrouvez les coordonnées des Unions départementales Force Ouvrière :

<http://www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO>

FO *vous informe et vous conseille aussi dans la vie quotidienne*

- Dans le cas de litiges liés à la consommation, à travers l'association FO consommateur (AFOC);
- Dans la recherche d'un logement social (1% logement).

Et si nécessaire, FO peut aussi vous aider dans le cadre d'une procédure contentieuse au Conseil des prud'hommes.